

## *Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François*

**Séance régulière du Conseil** de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, tenue au 810, montée du Parc, à Richmond (Québec) **LE MERCREDI 19 OCTOBRE 2016, À 19 H** sous la présidence de monsieur Luc Cayer, préfet et maire de la municipalité de Stoke.

**Présences :**

Cécile Laliberté, mairesse de Bonsecours  
Herman Herbers, maire de Cleveland  
Pierre-Luc Gagnon, maire de Kingsbury  
Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville  
Robert Ledoux, maire de Maricourt  
James Johnston, maire du Canton de Melbourne  
Serge Fontaine, maire de Racine  
Marc-André Martel, maire de Richmond  
Louis Coutu, maire de Sainte-Anne-de-la-Rochelle  
Hervé Provencher, maire de Saint-Claude  
Jean-Luc Beauchemin, maire de Saint-Denis-de-Brompton  
Claude Sylvain, maire de Saint-François-Xavier-de-Brompton  
Lucie Gauthier, représentante de Stoke  
Claude Mercier, maire d'Ulverton  
Patrice Desmarais, maire du Canton de Valcourt  
Renald Chênevert, maire de Valcourt  
Rolland Camiré, maire de Val-Joli  
Sylvie Bureau, mairesse de Windsor  
Manon Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière

**Invités :**

Danièle Tremblay, adjointe administrative  
Guylaine Lampron, greffière de la Cour municipale  
Karine Bonneville, responsable de l'aménagement et de l'urbanisme  
Maxime Turcotte, urbaniste  
Ann Bouchard, chargée de projets en environnement  
Daniel Braün, commissaire au financement et au développement  
Catherine Beaucage, agente de migration Place aux jeunes  
Mathieu Labrie, agent de développement touristique et culturel  
Mélicha Nadeau, agente de développement agroalimentaire  
Andrée Aloir, Trans-Appel inc.  
Jean-Pierre Cadrin, J.P. Cadrin & Ass.  
Marie-Hélène Cadrin, J.P. Cadrin & Ass.  
Citoyen (0)

**Absence :**

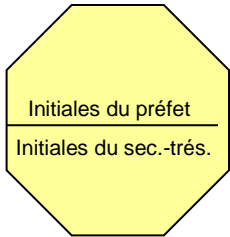
Steeves Mathieu, municipalité de Stoke

**1. Mot de bienvenue par le préfet;**

Le préfet, monsieur Luc Cayer, débute la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les membres à cette séance régulière du Conseil de la MRC du Val-Saint-François. Il souhaite aussi la bienvenue à monsieur Serge Fontaine et le félicite à la suite de son élection à titre de nouveau maire de la Municipalité de Racine. Il souhaite la bienvenue à madame Lucie Gauthier qui remplace monsieur Steeves Mathieu, représentant de la Municipalité de Stoke.

**2. Présences;**

Madame la secrétaire-trésorière note la présence des maires.



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François*

### **3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum;**

IL Y A QUORUM.

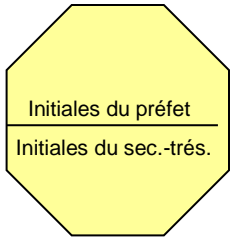
### **4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**

#### Projet d'ordre du jour

Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, le MERCREDI, 19 octobre 2016 à 19 h, au 810, Montée du Parc à Richmond, Québec.

---

1. Bienvenue par Monsieur le préfet;
2. Présences;
3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum par Monsieur le préfet qui déclare, selon le cas, la séance régulièrement tenue ou non;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);
6. Lecture et adoption du procès-verbal du 21 septembre 2016 (doc.);
7. Présentation d'un organisme ou d'un individu;
  - 7.1 Trans-Appel Inc. (doc.);
8. Correspondance
  - 8.1. Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 22 septembre 2016 au 5 octobre 2016 (doc.);
  - 8.2. Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 6 octobre 2016 au 19 octobre 2016;
  - 8.3. Adoption des rapports et de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;
9. SDRL du Val-Saint-François
  - 9.1. Approbation des dossiers du comité d'investissement commun;
    - 9.1.1. Approbation des recommandations du CIC;
  - 9.2. Présentation du tableau des entreprises du Val-Saint-François et le nombre d'employés;
  - 9.3. Présentation du prochain séjour exploratoire Place aux Jeunes;
  - 9.4. Résolution pour l'entente de développement culturel avec le MCCQ (doc.);
  - 9.5. Résolution autorisant monsieur Mathieu Labrie à déposer une demande au Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (doc.);
  - 9.6. Suivi Banque de terres;
10. Aménagement
  - 10.1. Adoption du Règlement numéro 2014-03 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François pour créer un



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François*

nouveau secteur industriel sur la rue Israël-Hébert dans la municipalité de Racine;

10.2. Suivi du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

### 11. Évaluation

11.1. Dépôt du rapport mensuel du mois de septembre 2016 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);

11.2. Résolution autorisant le changement de signataires des rôles d'évaluation (doc.);

### 12. Plan de gestion des matières résiduelles

12.1. Adoption du devis pour l'appel d'offres MRC-2016-06 – Achat de bacs roulants bruns pour la collecte des matières organiques (doc.);

12.2. Résolution attribuant le contrat de collecte et transport des matières recyclables dans le cadre de la collecte sélective, s'il y a lieu;

12.3. Suivi – Entente intermunicipale en matière de gestion des matières organiques;

12.4. Entente pour la collecte et le transport des matières organiques;

### 13. Rapport des comités;

### 14. Cour municipale;

### 15. Suivi des dossiers

15.1. Rapport sur les PAVA;

### 16. Divers

16.1. Approbation du budget 2017 de Récup-Estrie (doc.);

16.2. Nomination d'un représentant de la MRC à la Table de concertation des aînés du Val-Saint-François;

16.3. Forum estrien le 29 octobre 2016;

16.4. Dépôt du rapport des représentations du préfet;

16.5. Proposition aux maires;

### 17. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

### 18. Levée de la séance.

**CA-16-10-01**

#### **Résolution :**

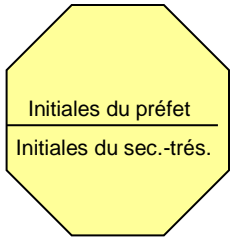
**ATTENDU QUE** chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance lequel, a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par monsieur Jean-Luc Beauchemin et résolu,

**QUE** l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié, en ajoutant les points suivants :

- 12.4 Entente pour la collecte et le transport des matières organiques;
- 16.5 Proposition aux maires.

Proposition adoptée.



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François*

### **5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);**

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

Aucune personne n'ayant manifesté le désir de profiter de cette période de questions, monsieur le préfet appelle immédiatement le point suivant de l'ordre du jour.

### **6. Lecture et adoption du procès-verbal du 21 septembre 2016 (doc.);**

CA-16-10-02

#### **Résolution :**

**ATTENDU QUE** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance du conseil;

Il est proposé par monsieur Claude Sylvain, appuyé par monsieur Robert Ledoux et résolu,

**QUE** madame la secrétaire-trésorière, Manon Fortin, soit exemptée de faire la lecture du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 21 septembre 2016 et que ledit procès-verbal soit adopté tel déposé.

Proposition adoptée.

### **7. Présentation d'un organisme ou d'un individu;**

#### **7.1 Trans-Appel Inc. (doc.);**

Madame Andrée Aloir présente une résolution pour avoir l'appui du Conseil de la MRC pour embaucher au printemps 2017, une ressource à de mi-temps qui remplacera l'adjointe administrative qui prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Résolution d'appui à Trans-Appel pour l'embauche au printemps 2017 d'une ressource à de mi-temps pour le remplacement de l'adjointe administrative qui prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2020**

CA-16-10-03

#### **Résolution :**

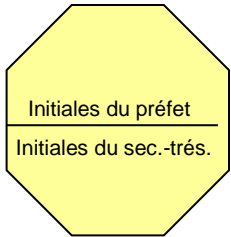
Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par madame Sylvie Bureau et résolu,

**QUE** le Conseil de la MRC du Val-Saint-François appuie le conseil d'administration de Trans-Appel Inc. pour l'embauche d'une adjointe administrative à mi-temps à compter du printemps 2017.

#### **Contre :**

Marc-André Martel, maire de Richmond.

Proposition adoptée.



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François*

### **8. Correspondance;**

#### **8.1 Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 22 septembre 2016 au 5 octobre 2016 (doc.);**

Aucune correspondance n'a été retenue par le comité exécutif.

#### **8.2 Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 6 octobre 2016 au 19 octobre 2016;**

**Lettre 5.4 - Table de concertation des aînés du Val-Saint-François – Désignation d'une personne représentant la MRC du Val-Saint-François à la Table de concertation.**

**CA-16-10-04**

**Résolution :**

**ATTENDU QUE** monsieur Renald Chênevert est toujours intéressé à représenter la MRC à la Table de concertation des aînés du Val-Saint-François;

Il est proposé par monsieur Marc-André Martel, appuyé par madame Cécile Laliberté et résolu,

**QUE** monsieur Renald Chênevert soit nommé représentant de la MRC du Val-Saint-François à la Table de concertation des aînés du Val-Saint-François.

Proposition adoptée.

#### **8.3 Adoption du rapport de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;**

**CA-16-10-05**

**Résolution :**

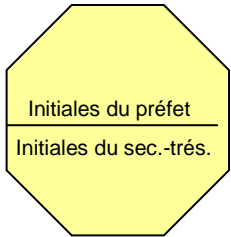
**ATTENDU QUE** le dépôt et la lecture devant ce conseil par madame la directrice générale, de la correspondance reçue par la MRC depuis le 6 octobre 2016 jusqu'au 19 octobre 2016 inclusivement et des rapports écrits;

Il est proposé par monsieur Claude Sylvain, appuyé par monsieur Michel Carbonneau et résolu,

**QUE** la correspondance reçue par la MRC depuis le 6 octobre 2016 jusqu'au 19 octobre 2016 inclusivement et, les susdits rapports écrits préparés par madame la secrétaire soient et ils sont, par les présentes, adoptés et déposés aux archives de la MRC du Val-Saint-François pour y être conservés et mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

Proposition adoptée.

### **9. SDRL du Val-Saint-François;**



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François*

### **9.1 Approbation des dossiers du Comité d'investissement commun;**

#### **9.1.1 Approbation des recommandations du Comité d'investissement commun;**

Aucun dossier du CIC n'est présenté ce soir.

### **9.2 Présentation du tableau des entreprises du Val-Saint-François et le nombre d'employés (doc.);**

Monsieur Daniel Braün présente et explique le tableau des entreprises du Val-Saint-François. Ces informations avaient été demandées lors du Lac-à-l'épaule en septembre dernier.

### **9.3 Présentation du prochain séjour exploratoire Place aux Jeunes;**

Madame Catherine Beaucage débute en présentant deux nouveaux volets de Place aux Jeunes :

- Place aux Jeunes – Stage
- Place aux Jeunes – Affaires

Madame Beaucage poursuit en présentant l'horaire du prochain Séjour exploratoire de Place aux Jeunes qui se tiendra du 28 au 30 octobre prochain. Elle mentionne que 9 participants sont inscrits à cette activité. Elle fait aussi un rappel pour le 5 à 7 du vendredi 28 octobre. Elle termine en remerciant tous les maires qui participeront à cette activité.

### **9.4 Résolution pour l'entente de développement culturel avec le MCCQ (doc.);**

Monsieur Mathieu Labrie explique une modification apportée au montant de la contribution à verser: Mise en valeur du patrimoine bâti par la création d'un parcours thématique qui couvrira les 18 municipalités de la MRC ainsi que le fonds d'initiatives culturelles. La MRC contribuera pour une somme de 15 000 \$ au lieu de 10 000 \$ pour ces projets.

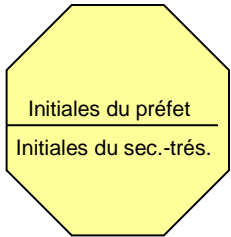
### **Résolution autorisant le renouvellement de l'entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications du Québec**

CA-16-10-06

**Résolution :**

**ATTENDU QUE** l'entente de développement culturel entre le Ministère de la Culture et des Communications du Québec et les instances municipales et régionales vise à mettre en œuvre un partenariat du développement local et régional;

**ATTENDU QUE** la participation gouvernementale contribue à maximiser les retombées des investissements publics et améliore la planification des interventions gouvernementales sur le territoire et permet de stimuler l'adoption de stratégies de



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François*

développement culturel par les municipalités locales et régionales;

**ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François s'est dotée d'une politique culturelle, un outil qui permet de répondre aux objectifs de l'entente;

**ATTENDU QUE** la culture est un moteur de développement économique et que sa mise en valeur est au cœur du Plan stratégique de développement touristique du Val-Saint-François 2014-2020;

Il est proposé par monsieur Michel Carbonneau, appuyé par monsieur Herman Herbers et résolu,

**QUE** la MRC du Val-Saint-François autorise le renouvellement de l'entente de développement culturel pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;

**QUE** la MRC s'engage à contribuer financièrement à la mise en œuvre de l'entente pour un montant de 15 000 \$;

**QUE** monsieur le préfet, monsieur Luc Cayer et/ou madame Manon Fortin, directrice générale soient autorisés à signer l'entente de développement culturel 2017 avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Proposition adoptée.

### **9.5 Résolution autorisant monsieur Mathieu Labrie à déposer une demande de Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (doc.);**

Monsieur Labrie présente une demande d'aide financière au Fonds Chantier Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités pour un projet de circuits de cyclotourisme.

### **Résolution autorisant Mathieu Labrie à déposer une demande d'aide financière pour un projet de circuits de cyclotourisme au Programme nouveau fonds chantiers Canada-Québec volet Fonds des petites collectivités (FPC) au nom de la MRC du Val-Saint-François**

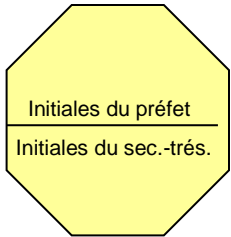
CA-16-10-07

**Résolution :**

**ATTENDU QUE** le volet 2 du FPC vise à soutenir financièrement la réalisation de projets municipaux d'infrastructure de loisirs, de sport et de tourisme par exemple les pistes et les sentiers récréatifs et les promenades panoramiques;

**ATTENDU QUE** le MAMOT exige que le Conseil des maires adopte une résolution qui confirme que la demande soumise au FPC est autorisée par son conseil;

**ATTENDU QUE** la demande liée aux activités cyclotouristiques est en hausse sur le territoire de la MRC et que celle-ci possède toutes les qualités (paysages, services, patrimoine et



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François*

infrastructures routières) pour devenir une destination incontournable pour les cyclotouristes;

**ATTENDU QUE** « organisation de l'offre vélo autour d'expériences touristiques » est un chantier prioritaire dans le Plan stratégique de développement touristique 2014-2020 qui propose que les tracés de vélo organisés deviennent une des marques de commerce du Val-Saint-François;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Beauchemin, appuyé par monsieur Renald Chênevert et résolu,

**QUE** le Conseil de la MRC du Val-Saint-François autorise monsieur Mathieu Labrie à déposer une demande de financement au Programme nouveau Fonds chantiers Canada-Québec Volet Fonds des petites collectivités;

**QUE** la MRC du Val-Saint-François s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Proposition adoptée.

### **9.6 Suivi Banque de terres;**

Madame Mélissa Nadeau présente le bilan de Banque de terre pour l'année 2015 jusqu'au 19 octobre 2016 et que pour diverses raisons, il y a eu arrêt des inscriptions à Banque de terres depuis le 8 mars 2016. Elle demande :

1. que la MRC demande l'appui de la Chaire de recherche de l'Université Laval pour des SAT.
2. que la MRC embauche une ressource non permanente, pour une durée d'un an à raison de 21 heures par semaine.

**CA-16-10-08**

#### **Résolution :**

Il est proposé par monsieur Hervé Provencher, appuyé par monsieur Claude Mercier et résolu,

**QUE** la MRC du Val-Saint-François accepte de débiter une démarche de Systèmes alimentaires territorialisés (SAT), en collaboration avec l'Université Laval et la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires.

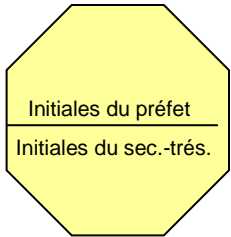
Proposition adoptée.

**CA-16-10-09**

#### **Résolution :**

**ATTENDU QUE** madame Mélissa Nadeau a déposé ce 19 octobre 2016, une demande à la MRC d'embaucher une ressource non permanente d'une durée déterminée d'un an, à raison de 21 heures par semaine;





## *Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François*

Il est proposé par monsieur Hervé Provencher, appuyé par monsieur Claude Mercier et résolu,

**QUE** le Conseil de la MRC du Val-Saint-François prenne acte de la demande d'embauche d'une ressource à 3 jours par semaine pendant un an;

**QUE** la demande soit étudiée lors de l'élaboration des budgets 2017 et entérinée le cas échéant.

Proposition adoptée.

### **10. Aménagement;**

#### **10.1 Adoption du Règlement numéro 2014-03 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François pour créer un nouveau secteur industriel sur la rue Israël-Hébert dans la municipalité de Racine;**

Madame Karine Bonneville explique que ce projet de règlement avait été adopté au conseil d'avril 2014 et elle résume les grandes lignes de ce projet de règlement.

CA-16-10-10

**Résolution :**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAL-SAINT-FRANÇOIS**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-03**

**Règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François pour créer un nouveau secteur industriel sur la rue Israël-Hébert dans la municipalité de Racine.**

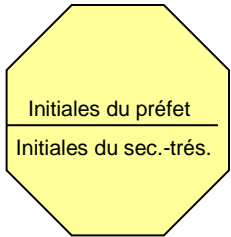
**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, tel qu'adopté par le Règlement NUMÉRO 2002-04 EST ENTRÉ EN VIGUEUR LE 9 AOÛT 2002;

**ATTENDU QUE** la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de modifier son schéma d'aménagement révisé;

**ATTENDU QUE** la MRC et la Municipalité de Racine désirent revoir l'emplacement des espaces réservés au développement industriel sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le faible taux d'occupation du parc industriel actuel par des entreprises motive la municipalité à revoir la planification de son développement industriel;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Racine est d'avis que les caractéristiques et la configuration de son parc industriel actuel ne favorisent pas la venue de nouvelles entreprises;



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François*

- ATTENDU QUE** la MRC et la Municipalité de Racine croient qu'un autre secteur, à l'ouest du village, pourrait répondre davantage aux besoins industriels tant par la présence actuelle d'usages industriels que par la présence des réseaux d'égouts et d'aqueduc;
- ATTENDU QUE** la MRC et la Municipalité de Racine désirent retourner une partie de son parc industriel actuel à l'affectation agro-forestière dynamique afin de préserver le caractère naturel du secteur;
- ATTENDU QUE** la limite du périmètre urbanisation est ajustée sur certains lots afin de mieux corresponde à la délimitation de la zone agricole et non agricole;
- ATTENDU QUE** le comité d'aménagement et le comité consultatif agricole de la MRC ont fait une recommandation favorable au projet durant la réunion du 10 avril 2014;
- ATTENDU QUE** la Commission de protection du territoire agricole du Québec a rendu une décision favorable pour ce dossier le 9 août 2016 (dossier 407473);
- ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été donné par Louis Coutu lors du conseil de la MRC du 16 avril 2014;
- ATTENDU QUE** la consultation publique sur le projet de règlement a été effectuée le 13 octobre 2016;
- ATTENDU QUE** la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par madame Sylvie Bureau et résolu,

D'adopter le règlement numéro 2014-03 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

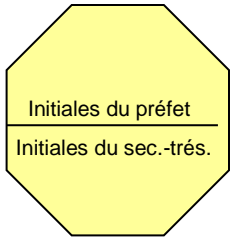
### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2**

L'article 6.1 – SITUATION, du chapitre 6 du schéma d'aménagement révisé concernant le développement industriel est modifié de façon à ajouter un paragraphe à la fin de cet article pour se lire comme suit :

« En 2013-2014, après près de 20 ans de la création du parc industriel de Racine, celui-ci reste relativement peut occuper en raison de sa configuration et de l'absence des réseaux d'aqueduc et d'égout. Afin de répondre aux besoins de la collectivité, la MRC et la municipalité planifient le transfert d'une partie de l'affectation industrielle vers un autre secteur, en milieu agricole déstructuré, déjà occupé par les bassins d'épuration de la municipalité et un abattoir (dossiers 315765 et 351727). Ce nouveau secteur industriel permettra l'arrivée de 4 à 5 petites entreprises. Il a reçu une autorisation de la



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François*

Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins industrielles le 9 août 2016 (dossier 407473) ».

### **ARTICLE 3**

L'article 6.2 – ORIENTATIONS, du chapitre 6 du schéma d'aménagement révisé concernant le développement industriel est modifié de façon à remplacer la sous-orientation I3 pour se lire dorénavant comme suit :

« Encourager l'émergence de nouvelles entreprises industrielles dans les motels industriels de Kingsbury, Richmond, Canton de Valcourt, Windsor et de nouvelles petites entreprises dans le nouveau parc industriel de la rue Israël-Hébert à Racine. ».

### **ARTICLE 4**

Le plan VAL-A1 du schéma d'aménagement révisé est modifié par l'ajout de l'affectation « industrielle » à même une partie de l'affectation « agricole » sur les lots 4 184 675, 3 811 428, 4 184 674, une partie du lot 5 242 682 et une partie du lot 3 811 430, d'une superficie de 7.3 hectares sur le territoire de la municipalité de Racine, afin de créer un nouveau secteur industriel comprenant les bassins d'épuration de la municipalité (décision # 315765), l'abattoir Lamarche (décision # 351727) et les terrains vacants autorisés (décision # 407473) qui permettra l'arrivée de 4 à 5 petites entreprises.

La modification est illustrée à l'annexe 1 du présent règlement.

### **ARTICLE 5**

Le plan VAL-A1 du schéma d'aménagement révisé est modifié par l'agrandissement de l'affectation « périmètre d'urbanisation » à même une partie de l'affectation « agricole » sur les lots (arrières lots) 5 242 680, 1 826 083, 1 826 084, 1 826 082, 1 826 088, 1 826 096 et 1 826 085 sur le territoire de la municipalité de Racine, de façon à refléter correctement, sur certains lots, la délimitation de la zone agricole et non agricole définie selon la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

La modification est illustrée à l'annexe 1 du présent règlement.

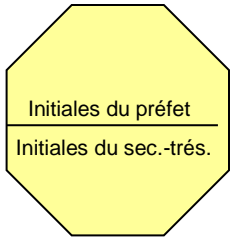
### **ARTICLE 6**

Le plan VAL-A1 du schéma d'aménagement révisé est modifié par l'agrandissement de l'affectation « agro-forestière dynamique » à même une partie de l'affectation « industrielle » sur les lots 2 676 344, une partie de lot 2 675 638, une partie de lot 2 675 635, et une partie du lot 2 676 175, appartenant à la municipalité de Racine, d'une superficie de 12.2 hectares sur le territoire de la municipalité de Racine.

La modification est illustrée à l'annexe 2 du présent règlement.

### **ARTICLE 7**

L'article 2.3 du schéma d'aménagement révisé concernant les grandes affectations du territoire et les usages permis, conditionnel, interdit et spécifiquement interdit est modifié afin de retirer, à la grille, la lettre « J » au croisement de l'affectation du territoire « agricole » et de l'usage « abattoir », en raison de la nouvelle affectation industrielle créée sur la rue Israël-Hébert à Racine et dont l'usage est déjà permis à l'intérieur de cette affectation.



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François*

### **ARTICLE 8**

L'article 2.3 du schéma d'aménagement révisé concernant les grandes affectations du territoire et les usages permis, conditionnel, interdit et spécifiquement interdit est modifié afin de retirer, des usages conditionnels, la lettre « J » et la condition associée, en raison de la nouvelle affectation industrielle créée sur la rue Israël-Hébert à Racine et dont l'usage est déjà permis à l'intérieur de cette affectation.

### **ARTICLE 9**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

FAIT ET ADOPTÉ par le Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François.

Ce \_\_\_\_\_ 2016.

\_\_\_\_\_  
Luc Cayer, préfet

\_\_\_\_\_  
Manon Fortin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Proposition adoptée.

AVIS DE MOTION :	Le 16 avril 2014
ADOPTION PROJET DE RÉGL. :	Le 16 avril 2014
AVIS DU MINISTRE :	Le 27 juin 2014
CONSULTATION PUBLIQUE :	Le 13 octobre 2016
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	
AVIS DU MINISTRE :	
ENTRÉE EN VIGUEUR :	
AVIS PUBLIC :	

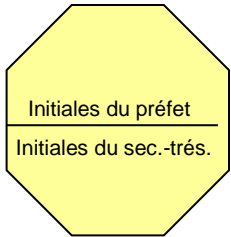
#### **10.2 Suivi du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);**

Madame Bonneville explique que la MRC doit débiter la mise en œuvre du PDZA, tel qu'indiqué dans le Plan d'action et dont la responsabilité reviendra à l'agente agroalimentaire.

#### **11. Évaluation;**

##### **11.1 Dépôt du rapport mensuel du mois de septembre 2016 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);**

Madame Marie-Hélène Cadrin présente le rapport mensuel du mois de septembre 2016.



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François*

### **11.2 Résolution autorisant le changement de signataires des rôles d'évaluation (doc.);**

**CA-16-10-11**

**Résolution :**

**ATTENDU QUE** le contrat pour services professionnels conclu entre la MRC du Val-Saint-François et la firme J.-P. Cadrin & Associés Inc. prévoit que l'évaluateur signataire des rôles d'évaluation est monsieur Jean-Pierre Cadrin;

**ATTENDU QUE** J.-P. Cadrin & Associés Inc. a adressé une demande à la MRC afin qu'un changement de signataire soit fait et que madame Marie-Hélène Cadrin soit signataire des rôles d'évaluation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit la possibilité d'un changement de signataire avec l'approbation du conseil de la MRC du Val-Saint-François, le tout tel que stipulé à l'article 10.1.5 du contrat;

Il est proposé par monsieur Marc-André Martel, appuyé par monsieur Patrice Desmarais et résolu,

**QUE** madame Marie-Hélène Cadrin soit nommée signataire des rôles d'évaluation des 18 municipalités de la MRC du Val-Saint-François, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Proposition adoptée.

### **12. Plan de gestion des matières résiduelles;**

#### **12.1 Adoption du devis pour l'appel d'offres MRC-2016-06 – Achat de bacs roulants pour la collecte des matières organiques (doc.);**

Madame Bouchard présente les modifications au devis pour l'appel d'offres pour l'achat de bacs pour la collecte des matières organiques, entre autres : le nombre de bacs, dates de livraison, pièces de rechange, etc.

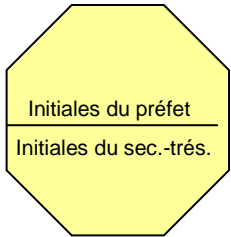
**CA-16-10-12**

**Résolution :**

**ATTENDU QU'** un devis d'appel d'offres portant sur l'achat et la livraison de bacs roulants bruns pour la collecte des matières organiques a été déposé au conseil;

**ATTENDU QUE** la politique de gestion contractuelle indique que pour chaque procédure d'appel d'offres, la MRC doit nommer un responsable désigné pour fournir les informations administratives et techniques concernant les procédures d'appel d'offres en cours aux soumissionnaires potentiels;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Hervé Provencher et résolu,



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François*

**QUE** le Conseil de la MRC du Val-Saint-François adopte le devis d'appel d'offres portant sur la collecte et le transport des matières recyclables dans le cadre de la collecte sélective et procède à un appel d'offres public;

**QUE** madame Bouchard, chargée de projet en environnement de la MRC du Val-Saint-François, soit désignée responsable de l'appel d'offres portant sur la collecte et le transport des matières recyclables dans le cadre de la collecte sélective.

Proposition adoptée.

### **12.2 Résolution attribuant le contrat de collecte et transport des matières recyclables dans le cadre de la collecte sélective, s'il y a lieu;**

Étant donné que le contrat se termine le 31 décembre prochain, madame Bouchard présente les modifications de l'offre soumise pour le renouvellement du contrat de 2017-2021. Elle présente aussi un tableau de l'évolution des prix au cours des dix dernières années.

CA-16-10-13

**Résolution :**

**ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François a demandé des soumissions pour la collecte et le transport des matières recyclables pour un contrat de cinq ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2017;

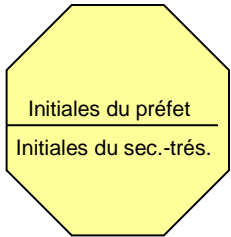
**ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François a reçu une seule soumission, de l'entreprise Sani-Estrie;

**ATTENDU QUE** la soumission reçue de l'entreprise Sani-Estrie est conforme au devis;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Sani-Estrie a demandé une modification au calendrier afin que les collectes sur le territoire de la municipalité de Racine soient effectuées les mercredis plutôt que les lundis;

**ATTENDU QUE** moyennant une modification du calendrier de collecte, les prix proposés sont les suivants :

	<b>3 Villes</b> \$/unité/an	<b>15 Municipalités</b> \$/unité/an
Moins de 5 logements	27,13 \$	31,07 \$
5 logements ou site	114,66 \$	121,74 \$
Plus de 5 logements, établissements scolaires ou site	132,30 \$	151,90 \$
Industries, commerces et institutions (ICI) (à l'exception des établissements scolaires) de 1 à 4 bacs	111,72 \$	118,80 \$



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François*

**ATTENDU QUE** l'entreprise Sani-Estrie s'engage à acheter deux nouveaux camions au gaz naturel pour effectuer la collecte sélective sur l'ensemble du territoire et à organiser une conférence de presse pour en faire l'annonce, si la modification du calendrier de collecte est acceptée;

**ATTENDU QUE** si la modification du calendrier de collecte est acceptée, l'entreprise s'engage à payer, à la municipalité de Racine, les frais de diffusion du changement de calendrier dans leur bulletin municipal pour les mois de novembre et décembre;

**ATTENDU QUE** Sani-Estrie s'engage à abolir la clause d'essence du contrat de collecte et transport des matières recyclables si la modification du calendrier est acceptée;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Racine a accepté de modifier le calendrier actuel pour que les collectes soient effectuées les mercredis plutôt que les lundis sur son territoire;

Il est proposé par monsieur Claude Sylvain, appuyé par monsieur Claude Mercier et résolu,

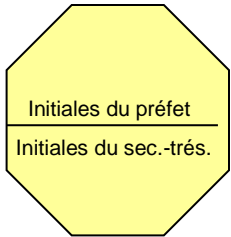
**QUE** la MRC du Val-Saint-François accepte de modifier le calendrier de collecte pour que les matières recyclables de la municipalité de Racine soient ramassées le mercredi plutôt que le lundi, à condition que l'entrepreneur respecte les conditions auxquelles il s'est engagé, soit :

- d'acquérir deux nouveaux camions au gaz naturel pour faire la collecte des matières recyclables sur l'ensemble du territoire;
- d'organiser une conférence de presse pour en faire l'annonce;
- d'abolir la clause d'essence initialement prévue au contrat;
- de défrayer les frais de diffusion du changement de calendrier dans le bulletin municipal de Racine;

**QUE** la MRC du Val-Saint-François accepte l'offre de l'entreprise Sani-Estrie pour la collecte et le transport des matières recyclables pour une période de 5 ans, aux prix suivants :

	<b>3 Villes</b> \$/unité/an	<b>15 Municipalités</b> \$/unité/an
Moins de 5 logements	27,13 \$	31,07 \$
5 logements ou site	114,66 \$	121,74 \$
Plus de 5 logements, établissements scolaires ou site	132,30 \$	151,90 \$
Industries, commerces et institutions (ICI) (à l'exception des établissements scolaires) de 1 à 4 bacs	111,72 \$	118,80 \$

**QUE** le document d'appel d'offres et la présente résolution soient partie intégrante au contrat;



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François*

**QUE** le préfet, monsieur Luc Cayer, et la directrice générale, madame Manon Fortin, soient autorisés à signer le contrat avec la firme Sani-Estrie;

Proposition adoptée.

### **12.3 Suivi – Entente intermunicipale en matière de gestion des matières organiques;**

#### **Adoption de l'entente intermunicipale en matière de gestion des matières organiques**

CA-16-10-14

**Résolution :**

**ATTENDU QUE** le PGMR de la MRC du Val-Saint-François entrera en vigueur le 21 octobre 2016 et qu'en vertu de l'article 53.24 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités sont tenues de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre sur leur territoire;

**ATTENDU QU'** en lien avec la mesure 25 du PGMR, plusieurs municipalités ont manifesté leur désir de mettre en place des collectes municipales de matières organiques (bacs bruns) sur leur territoire;

**ATTENDU QU'** en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*, les municipalités peuvent conclure une entente par laquelle elle délègue à la MRC tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

**ATTENDU QU'** un projet d'entente intermunicipale a été adopté au conseil de la MRC du Val-Saint-François et inscrit à la résolution CA-16-09-13 de la séance ordinaire du 21 septembre 2016;

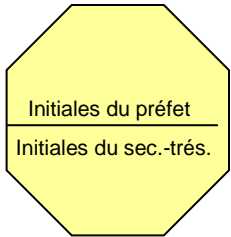
**ATTENDU QU'** une copie de l'entente a été envoyée à chaque municipalité locale de la MRC, conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Bonsecours, Canton de Cleveland, Racine, Saint-Claude, Saint-Denis-de-Brompton, Saint-François-Xavier-de-Brompton, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Canton de Valcourt, le village de Lawrenceville et les villes de Richmond, Valcourt et Windsor ont manifesté, à la MRC du Val-Saint-François, leur désir de participer à cette entente et lui ont délégué leur compétence relativement à la gestion des matières organiques;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Kingsbury, Maricourt, Canton de Melbourne, Stoke, Ulverton et Val-Joli ont confirmé qu'elles ne désiraient pas adhérer à l'entente intermunicipale en matière de gestion des matières organiques;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Hervé Provencher et résolu,





## *Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François*

- QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE** la MRC du Val-Saint-François adopte l'entente telle que présentée;
- QUE** le préfet, monsieur Luc Cayer, de même que la directrice générale, madame Manon Fortin, soient autorisées à signer l'Entente intermunicipale en matière de gestion de la collecte des matières organiques;
- QU'** une copie de l'entente signée soit transmise à chacune des municipalités participantes.

Proposition adoptée.

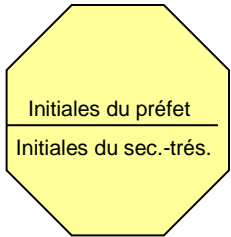
### **12.4 Entente pour la collecte et le transport des matières organiques;**

Madame Bouchard explique que l'entente pour la collecte et le transport des matières organiques entre la MRC du Val-Saint-François et La Régie Intermunicipale sanitaire des Hameaux sera de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 31 décembre 2021, avec indexation de 1 % par année et il y aura 38 collectes par années.

**CA-16-10-15**

**Résolution :**

- ATTENDU QUE** à compter de mai 2017, les municipalités de Bonsecours, Canton de Cleveland, Racine, Saint-Claude, Saint-Denis-de-Brompton, Saint-François-Xavier-de-Brompton, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Canton de Valcourt, le village de Lawrenceville et les villes de Richmond et Valcourt désirent implanter la collecte municipale des matières organiques sur leur territoire, et que la ville de Windsor a déjà implanté cette collecte sur l'ensemble de son territoire depuis 2009;
- ATTENDU QU'** un projet d'entente intermunicipale visant à déléguer à la MRC du Val-Saint-François (ci-après MRC) la compétence de la gestion des matières organiques en vertu de l'article 569 et suivants du *Code municipal du Québec* a été déposé au conseil de la MRC le 21 septembre 2016 et a été adopté par les municipalités participantes lors des conseils municipaux d'octobre;
- ATTENDU QU'** il y a lieu de conclure une entente pour la collecte et le transport des matières organiques jusqu'à la plate-forme de compostage de la *Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook*;
- ATTENDU QUE** la *Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux* a déposé une offre à la MRC pour la collecte et le transport des matières organiques, pour une entente se terminant le 31 décembre 2021, aux prix suivants :



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François*

	<b>3 Villes</b> \$/unité/an	<b>15</b> <b>Municipalités</b> \$/unité/an
Moins de 5 logements	42,56 \$	46,36 \$
5 logements ou site	85,12 \$	92,72 \$
Plus de 5 logements, établissements scolaires ou site	170,24 \$	185,44 \$
Industries, commerces et institutions (ICI) (à l'exception des établissements scolaires) de 1 à 4 bacs	170,24 \$	185,44 \$

**ATTENDU QU'** en vertu des articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec*, la MRC peut conclure une entente de gré à gré avec un autre organisme municipal;

Il est proposé par monsieur Hervé Provencher, appuyé par monsieur Marc-André Martel et résolu,

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la MRC du Val-Saint-François conclue une entente valide du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 31 décembre 2021, avec la *Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux* pour la collecte et le transport des matières organiques provenant des collectes des municipalités liées à l'entente intermunicipale, aux prix suivants :

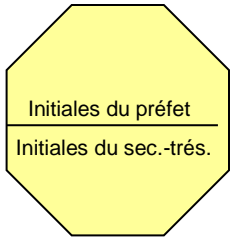
	<b>3 Villes</b> \$/unité/an	<b>15</b> <b>Municipalités</b> \$/unité/an
Moins de 5 logements	42,56 \$	46,36 \$
5 logements ou site	85,12 \$	92,72 \$
Plus de 5 logements, établissements scolaires ou site	170,24 \$	185,44 \$
Industries, commerces et institutions (ICI) (à l'exception des établissements scolaires) de 1 à 4 bacs	170,24 \$	185,44 \$

**QUE** le préfet, monsieur Luc Cayer, de même que la directrice générale, madame Manon Fortin, soient autorisées à signer l'entente de fourniture de services avec la *Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux*;

**QU'** une copie de la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

Proposition adoptée.

### **13. Rapport des comités;**



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François*

### **14. Cour municipale;**

### **15. Suivi des dossiers;**

#### **15.1 Rapport sur les PAVA;**

Monsieur Maxime Turcotte présente le rapport des panneaux afficheurs de vitesse amovibles (PAVA). Il explique l'utilité et le fonctionnement des PAVA. Il présente aussi un modèle de rapport avec les données recueillies ainsi que le calendrier pour le transfert des PAVA d'une municipalité à l'autre.

### **16. Divers;**

#### **16.1 Approbation du budget 2017 de Récup-Estrie (doc.);**

CA-16-10-16

Résolution :

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 603 du *Code municipal du Québec*, une régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil d'administration de la Régie de Récupération de l'Estrie a adopté le budget 2017, le 27 septembre dernier, et qu'il a été transmis à la MRC pour adoption;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC est en accord avec le budget de la Régie de Récupération de l'Estrie tel qu'il a été transmis, lequel prévoit le maintien d'une contribution de 7 \$/porte;

Il est proposé par monsieur Claude Sylvain, appuyé par monsieur Rolland Camiré et résolu,

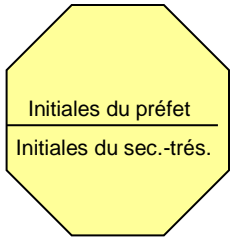
**QUE** le Conseil de la MRC du Val-Saint-François adopte le budget 2017 de la Régie de Récupération de l'Estrie tel que soumis et prévoyant des revenus et dépenses de 2 242 542 \$;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la Régie de Récupération de l'Estrie.

Proposition adoptée.

#### **16.2 Nomination d'un représentant de la MRC à la Table de concertation des aînés du Val-Saint-François;**

Ce sujet a été traité au point 8.2.



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François*

### **16.3 Forum estrien le 29 octobre 2016;**

Monsieur le préfet mentionne que ce forum est une démarche régionale, en lien avec l'abolition de la Conférence régionale des élus de l'Estrie. Ce forum se tiendra le 29 octobre prochain au Centre communautaire de Sainte-Catherine d'Hatley.

### **16.4 Dépôt du rapport des représentations du préfet;**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport des représentations du préfet pour la période du 22 septembre au 19 octobre 2016.

### **16.5 Proposition aux maires;**

Ce point est discuté à huis clos après la levée de la séance.

### **17. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);**

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

Aucune personne n'ayant manifesté le désir de profiter de cette période de questions, monsieur le préfet appelle immédiatement le point suivant de l'ordre du jour.

### **18. Levée de la séance;**

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par monsieur Louis Coutu que la séance soit levée à 21 h 36.

---

Manon Fortin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Luc Cayer,  
Préfet